

AR Prefecture

006-210601365-20260409-0904202601-DE
Reçu le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026



MAIRIE DE SOSPEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU Jeudi 9 avril 2026**

DELIBERATION N°1

OBJET : Dispositions des articles L.2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales relatives aux indemnités de fonction des élus

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe BRUNENGO.

Étaient présents :

M. BRUNENGO
M. LORENZI
Mme FERRERO
~~M. DETOEUF~~
Mme GERMANO-ORFAO
M. BOUSSEAU
Mme TANGUY BELMON
M. BERTON
Mme GIRAUD A

Mme RAYBAUT
M. POGGI
Mme CHAVONET
M. GRIMONT
M. CAPOZZI
Mme CAMOSSETTO-MUNOZ
Mme OUNIS VANPOUCHE
Mme GIRAUD L
~~Mme AVENOSO~~

M. CARDON
M. CHIOFALO
Mme PASQUETTI
M. GENERO
M. CHAREF
M. PERSICOT
~~M. MIMOUNI~~
Mme WATTRELOT
Mme OLIVA

Étaient excusés :

M. DETOEUF Renaud, qui avait donné procuration à M. BERTON Gilbert ;
Mme AVENOSO Fabienne, qui avait donné procuration à Mme FERRERO Martine.

Était absent :

M. MIMOUNI

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CHAREF Lucas est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :

Monsieur le Maire, Président prend la parole,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) a prévu les dispositions générales applicables aux conditions d'exercice des élus locaux.

AR Prefecture

006-210601365-20260409-0904202601-DE
Reçu le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026

Le régime fixant le taux des indemnités du Maire, des Adjointes, des conseillers délégués et des conseillers municipaux est fixé par le C.G.C.T. conformément aux articles L.2123-20, L.2123-20-1, L.2123-21, L.2123-24, L.2123-24-1-II, L.2123-20-11 et L.2123-20-111.

En application de l'article L.2123-20, les indemnités de fonctions des élus des communes sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique auquel est appliqué un taux variant selon la strate démographique de la commune.

Pour Sospel :

- Indemnité maximale du Maire : 2396,43 € brut par mois = 58,3 % de l'indice 1027
- Indemnité maximale des Adjointes : 958,57 € brut par mois = 23,32 % de l'indice 1027

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les taux individuels des indemnités de base des élus locaux, en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme suit :
 - Maire : 40 %
 - Adjointes au Maire : 17 %
 - Conseillers Municipaux délégués (niveau 1) : 3 %
 - Conseillers Municipaux délégués (niveau 2) : 8,5 %

Les indemnités de fonction seront versées mensuellement et feront l'objet d'un rappel pour la période courant du 20 mars 2026 jusqu'à la date de la présente délibération.

- Et de dire que les crédits afférents aux indemnités de fonction des élus locaux sont imputés aux articles 6531 et suivants du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Pour extrait conforme,



Le Maire,

AR Prefecture

006-210601365-20260409-0904202601-DE

Reçu le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026
Annexe à la délibération n° 1 du 9 avril 2026**Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal**

Nom et Prénom	Fonction	Taux de base voté en pourcentage de l'indice 1027
BRUNENGO Christophe	Maire	40,00%
LORENZI Jean-Mario	Premier adjoint	17,00%
FERRERO Martine	Deuxième adjoint	17,00%
DETOEUF Renaud	Troisième adjoint	17,00%
GERMANO-ORFAO Marianne	Quatrième adjoint	17,00%
BOUSSEAU David	Cinquième adjoint	17,00%
TANGUY BELMON Joëlle	Sixième adjoint	17,00%
BERTON Gilbert	Septième adjoint	17,00%
GIRAUD Angélique	Huitième adjoint	17,00%
CAPOZZI Ernest	Conseiller délégué	8,50%
POGGI Michel	Conseiller délégué	8,50%
CARDON Alain	Conseiller délégué	8,50%
RAYBAUT Nicole	Conseiller délégué	3,00%
CHAVONET Martine	Conseiller délégué	3,00%
GRIMONT Thierry	Conseiller délégué	3,00%
CAMOSSETTO-MUNOZ Eliane	Conseiller délégué	3,00%
OUNIS VANPOUCHE Khedija	Conseiller délégué	3,00%
GIRAUD Laurence	Conseiller délégué	3,00%
AVENOSO Fabienne	Conseiller délégué	3,00%
CHIOFALO Domenico	Conseiller délégué	3,00%
PASQUETTI Alessandra	Conseiller délégué	3,00%
GENERO Laurent	Conseiller délégué	3,00%
CHAREF Lucas	Conseiller délégué	3,00%

Fait à Sospel, le 9 avril 2026

Le maire

